

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOISDRON Patrick
DELETANG Claire	à PENEAU Sylvie
FRAKSO Mohamed	à PAVILLON Jean-Paul
LANDREAU Elodie	à SAMBA Jessica
LECACHEUR Julien	à DESOEUVRE Robert
MARCHAND Anthony	à PUSHPARAJ Emilie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absents

PRÉVOT Stéphanie, REGRAGUI Sidi Kamal

Secrétaires de séance

DEGAS Stéphanie, RAYMOND AUGIER Florence

Convocation adressée le 24 juin 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 2 juillet 2026, article L.2121.25 CGCT

**26SE3006-12 | Culture – Saison culturelle 26/27 – Festival Zone de Turbulences
- Approbation et signature d'une convention de partenariat avec le Théâtre de l'Hôtel de Ville (THV)**

Monsieur Bruno Baron-Guichard, adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine, expose :

La 4e édition du festival Zone de Turbulences se tiendra du 26 octobre au 8 novembre 2026. Il réunit 10 villes de l'agglomération angevine, autour d'un temps fort dédié à l'enfance et la jeunesse.

La ville des Ponts-de-Cé participe pour la seconde année au festival, en programmant au sein de sa saison culturelle, les spectacles suivants : « Bêêêêtes », cie Spectabilis, et « Qui n'a pas tué Andromaque », cie Cavales.

Une enveloppe globale de 1 000 € destinée à participer aux frais de coordination (communication, billetterie, technique, logistique) est versée au Théâtre de l'Hôtel de Ville, coordinateur du festival.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté des acteurs culturels de l'agglomération de se réunir pour favoriser la découverte du spectacle vivant chez les enfants et les jeunes,

Considérant qu'il y a nécessité de contribuer aux frais de coordination pour l'organisation du festival,

Considérant l'avis de la commission des ressources en date du 23 juin 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et le THV,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	31
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	31	TOTAL	31

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

